

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Mars 2010

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/07

OBJET : Subvention à l'Association «Trophée de l'Espoir et Challenge du Fair-play » pour l'année 2010.

- Cantons : Tous

RÉSUMÉ : Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association «Trophée de l'Espoir et Challenge du Fair-play». Cette association créée le 8 novembre 2007, organisera au cours de l'année 2010, 12 manifestations de remise de Trophées, à des jeunes sportifs de haut niveau, ou de Challenges récompensant des gestes de fair-play.

Le Trophée de l'Espoir et le Challenge du Fair-play sont des dispositifs qui existent depuis 1991. C'est le fruit d'un partenariat exemplaire entre le Département, l'Etat (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports), le Comité Départemental Olympique et Sportif, le Crédit Agricole de la Brie et les médias locaux.

Le Trophée de l'Espoir récompense mensuellement un espoir sportif ayant accompli une performance régionale, voire nationale ou internationale. En fin de saison, le Trophée de l'année est remis au plus méritant des sélectionnés au cours de la manifestation finale parrainée par de grands sportifs. Depuis sa création 190 jeunes sportifs ont été récompensés.

Le Challenge du Fair-play, récompense quatre actes de Fair-play réalisés par des licenciés en Seine-et-Marne, des dirigeants ou des entraîneurs, ainsi que par des clubs depuis 2009.

Depuis 2007, une association «Trophée de l'Espoir et Challenge du Fair-play» a été créée pour organiser ces opérations, toujours en association avec les mêmes partenaires. Elle a pour objet :

- d'organiser chaque année, dans le département de Seine-et-Marne, les jurys et manifestations liées aux opérations « les Trophées de l'espoir » et « Le Challenge du Fair-play »,
- de promouvoir ces deux opérations auprès des partenaires concernés par sa mise en œuvre, ainsi qu'auprès des médias locaux et nationaux,
- de contribuer à toute action de valorisation du sport de haut niveau et du fair-play dans le sport.

En ce qui concerne le Trophée de l'Espoir, le Département attribuait, jusqu'en 2009, à chaque lauréat mensuel, un bon d'achat de 200 € et offrait le cocktail des onze réceptions annuelles, ainsi qu'un bon pour voyage d'une valeur de 2 000 € au vainqueur de la finale. Pour 2010, il est proposé, en accord avec l'ensemble des partenaires, de ne plus prendre en charge les cocktails, d'offrir, à chaque lauréat mensuel, un bon d'achat de 300 € ainsi qu'une dotation sous forme de lots aux couleurs du Département (sac de sport, polaire, polo, serviette de bain, coupe-vent) et de maintenir le bon voyage de 2 000 € au vainqueur de la finale.

Pour ce qui est du Challenge du Fair-play, le Département offre un bon d'achat d'une valeur de 200 € aux quatre lauréats individuels ainsi qu'un bon d'achat d'une valeur de 1 000 € au finaliste, et depuis 2009 un bon d'achat d'une valeur de 1 000 € au club finaliste. Il est proposé en accord avec les partenaires de reconduire le dispositif.

En 2010, l'association «Trophée de l'Espoir et Challenge du Fair-play» organisera donc intégralement les douze manifestations prévues et fêtera le vingtième anniversaire du dispositif. Pour soutenir cette association dans l'organisation de ces manifestations, je vous propose de lui attribuer une subvention de 7 000 €, qui sera prélevée sur l'enveloppe « soutien au sport civil » opération « associations sportives civiles »

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/07 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. BONTOUX
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. BALLOT
Commission n° 7 - Finances

Séance du 26 Mars 2010

OBJET : Subvention à l'Association du Trophée de l'Espoir et du Challenge du Fair Play pour l'année 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la délibération n° 7/01 du Conseil général du 1^{er} février 2010, approuvant le Budget Primitif,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1: de soutenir les lauréats du trophée de l'espoir suivant les modalités suivantes :

- Les lauréats mensuels bénéficieront d'un bon d'achat d'une valeur de 300 € ainsi que d'une dotation composée de lots aux couleurs du Département (sac de sport, polaire, polo, serviette de bain, coupe-vent).
- Le finaliste vainqueur recevra un bon voyage de 2 000 €.

Article 2 : de soutenir les lauréats du Challenge du Fair-play suivant les modalités suivantes :

- Les quatre finalistes individuels bénéficieront chacun d'un bon d'achat d'une valeur de 200 €.

- Le vainqueur en individuel et le club vainqueur recevront chacun un bon d'achat d'une valeur de 1 000 €.

Article 3 : d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association «Trophée de l'Espoir et Challenge du Fair-play » pour l'année 2010, prélevée sur l'enveloppe « soutien au sport civil » opération « associations sportives civiles » qui sera versée en une fois dès le vote du présent rapport.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

